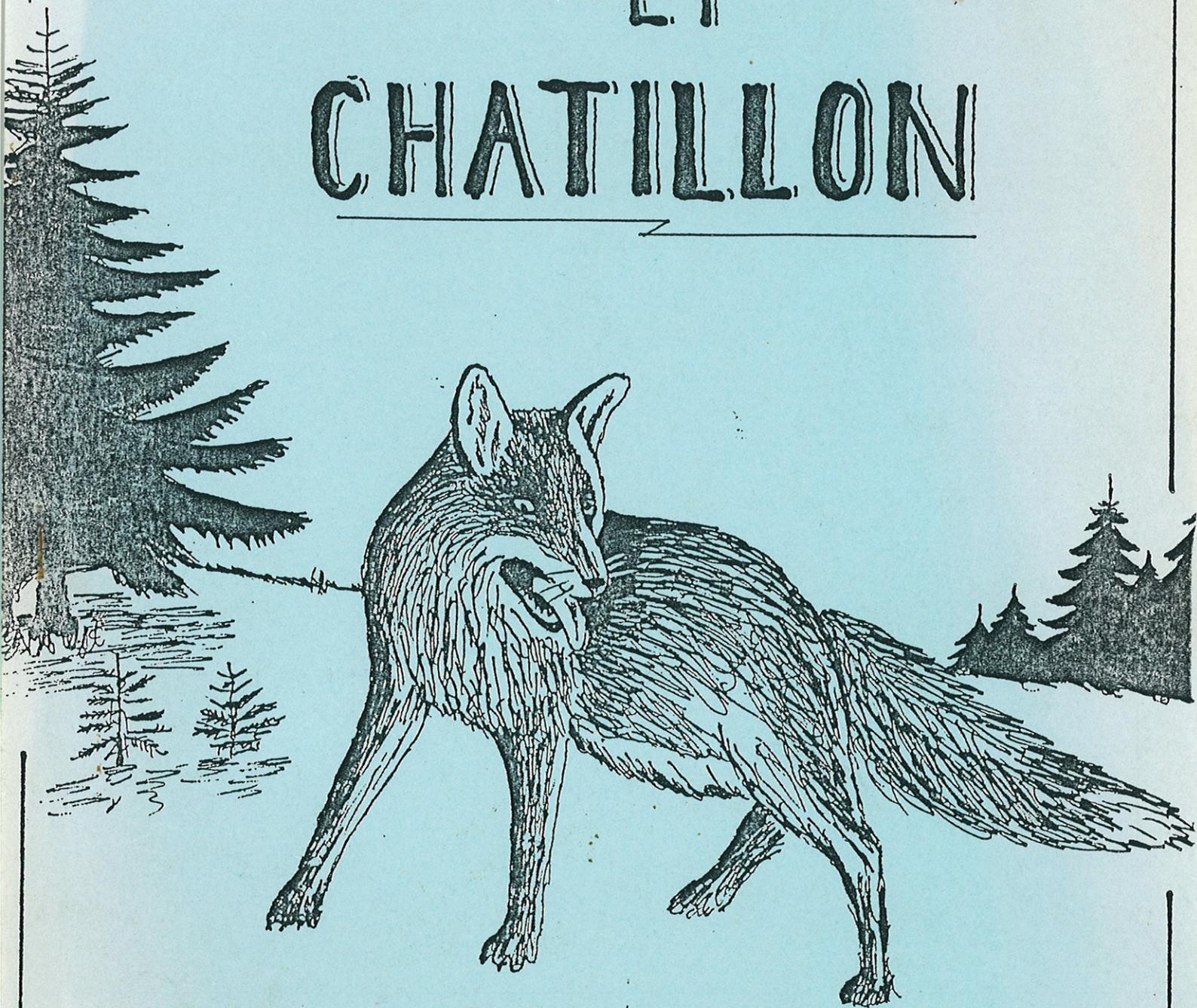


VAL  
ET  
CHATILLON



BULLETIN D'INFORMATION

MUNICIPAL

Décembre 87

Une municipalité (qui se compose du maire et de ses adjoints) est un tout qui doit fonctionner dans une parfaite symbiose dans l'intérêt de la bonne marche du service communal.

Les grains de sable grippent et détériorent les pignons d'un engrenage, et pour réparer en ayant l'assurance d'un bon fonctionnement, c'est l'ensemble qu'il faut réaliser.

Étant moi-même un des pignons de cet engrenage, il est normal que je fasse partie de la réalisation.

Voilà l'unique raison de ma démission

Et aujourd'hui, il importe peu de savoir d'où proviennent les grains de sable et notamment s'ils proviennent du territoire de Petitmont ou de celui de VAILLON et CHATILLON.

... il faut réaliser.

Jean GERARD -

---

Mes Chers Concitoyens,

Si l'année 87 n'a pas été spectaculairement riche en réalisations, elle a cependant été nécessaire pour affiner un certain nombre de projets.

A mon grand regret, les choses ne vont pas aussi vite qu'il serait souhaitable. Les réglementations d'attribution de subventions, la lourdeur de certains services administratifs et les problèmes financiers sont autant de contraintes qui en s'ajoutant finissent par prendre plusieurs années pour mener à bien un projet.

Mais, enfin, les choses se précisent : la démolition de l'ancienne usine BECHMANN est achevée et n'aura coûté que 50.000 F. à la commune grâce à l'octroi de subventions d'un montant total de 100.000 F, la commission régionale des friches industrielles ayant bien voulu prendre notre problème en considération. La réalisation du plan d'eau devrait débiter dans le courant du 2<sup>o</sup> trimestre 88 (enfin!); des projets comprenant un terrain de camping (situé à l'emplacement du tissage), un mini-golf et un parcours de santé sont déposés au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour attribution de subventions.

D'autre part, la chute d'eau du canal et l'emplacement de la filature intéressent un pisciculteur et il n'est pas déraisonnable de penser que, là aussi, les choses vont se concrétiser.

Cependant, une fois encore, je me crois obligé de revenir sur la décision de démolition de l'usine BECHMANN prise par le Conseil Municipal.

Comme je l'ai fait savoir l'année passée, le terrain débarrassé de ses ruines (car c'était le cas) est plus facile à promouvoir et bien plus intéressant pour tout le monde.

Il faut cesser d'être nostalgique du temps passé et nous tourner vers l'avenir en reconsidérant les choses.

Je sais des personnes qui disent : " on avait des usines, on les a démolies". Comme si la présence des bâtiments suffisait à entretenir leur espoir. Trop d'arguments nous prouvent le contraire et notamment le fait qu'à part la dégradation de ces bâtiments, rien n'a évolué dans ce village depuis 10 ans.

Les zones industrielles et artisanales existent partout, (et même très près de chez vous) sans que cela soit très concluant au niveau de la création d'emploi et l'on se demande bien pourquoi une industrie viendrait s'implanter à VAL, loin des villes, des réseaux de transport et d'une main-d'oeuvre qualifiée. Toutes les communes ou presque proposent aux industriels des conditions intéressantes (exonération de taxes professionnelles, foncières, terrains et bâtiments à des prix intéressants etc...) et si, d'aventure, ces industriels s'intéressent à VAL, c'est parce qu'ils veulent encore plus; ce plus qu'il n'est pas évident d'accorder tant la commune prendrait des risques financiers importants. (Pour avoir eu des contacts avec l'un d'eux, j'en sais quelque chose).

Mais tout cela ne veut pas dire qu'il faille faire une croix dessus, bien au contraire. Je veux simplement faire comprendre qu'une industrie n'occupera plus, comme ce fut le cas, 8 hectares de terrain et que tout en se réservant une petite zone à vocation artisanale ou industrielle, il faut s'orienter ailleurs.

Bien que certains n'y croient pas, nous avons une carte touristique à jouer. Même si cela n'apporte pas, hélas, beaucoup d'emplois, cette politique, si elle est bien menée, devrait au moins nous permettre de revaloriser nos terrains et maisons à tous et cela n'est pas négligeable.

Par ailleurs, je prétends qu'en faisant connaître VAL par le tourisme, il y aura à échéance des retombées économiques favorables pour l'emploi. (N'oublions pas l'ouverture des frontières en 1992.)

Mais pour tout cela, vous n'êtes et nous ne sommes plus seuls. Si à mon grand regret, la concertation des élus sur le plan cantonal est inexistante (pour un petit canton de 7 communes, c'est incroyable!), je mise beaucoup sur l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) des cantons de Cirey, Badonviller et Vallée de la Plaine, ainsi que sur le "Pays d'Accueil du Donon" qui s'est récemment constitué et qui devrait promouvoir le tourisme dans nos régions.

Au delà des éventuelles aides financières que ces organismes peuvent apporter, il y a des réflexions communes, des échanges d'idées, un soutien technique et des conseils que pour ma part, je ne manque pas d'exploiter.

Le Maire,

Alain GERARD.

-----oooOooo-----

NOS GRANDS AINES .....

Nos plus respectueuses salutations à :

- nos doyennes :

- . Mme WOLFF Angèle, née le 06/10/1893
- . Mme FENDRICH Joséphine, née le 01/09/1898

- nos doyens :

- . M. GERARD Raymond, né le 14/03/1899 (Maison de retraite de
- . M. BLAISE Georges, né le 30/01/1901 (Badonviller)

---

Comme en 1986, aucun mariage n'a été célébré dans la commune en 1987.

---

NOS JOIES....

Ont fait leur entrée dans la vie en 1987 :

- CARO	Christopher	le	15	janvier
- CHAROLET	Cyrielle	le	09	juillet
- CHOWANSKI	Aurélien	le	03	janvier
- CONOT	Mickaël	le	17	mars
- COUDEYRAS	Jean-Louis	le	06	mars
- DEDENON	Aubane	le	16	octobre
- DUCHESNE	Christopher	le	08	janvier
- GEDOR	Joanna	le	24	novembre
- GENELOT	Jimmy	le	19	août
- HINDELANG	Hervé	le	23	mars
- LEGAY	Lolita	le	04	avril
- PERQUIN	Coralie	le	20	juillet
- SANTISTEBAN	Christelle	le	08	septembre
- STAAB	Julie	le	21	septembre
- WOLFF	Joanna	le	14	février

.... NOS PEINES

Nous ont quitté pour toujours :

- CUNY	Paul	le	23	décembre 1986
- DUVAL	Raymond	le	11	février 1987
- GIRARD Anne,ép. CUNY		le	29	juin
- DARDAINE	Yvonne	le	05	juillet
- MAIRE	Georges	le	30	juillet
- BERNARD Denise, Vve CUNY		le	02	août
- DIDELOT Marie, Vve HENRY		le	06	août
- DARDAINE	Eugène	le	08	septembre
- ROYER	Pierre	le	19	octobre

Bienvenue dans notre cité à ses nouveaux habitants :

M. et Mme COLLIN Joël, 25, rue Jean Mariotte, venant de Cirey  
- COSTER Jean-François, 1 bis, rue de Petitmont, venant de Blâmont  
- DUBAS André, 8, rue Jean Mariotte, venant de Cirey  
- LAUCHER Claude, maison forestière des Roches, venant de Guebwiller  
-Mme BERGBAUER Jeanne, 8, rue de Chatillon, venant de Thionville  
M. et Mme STAAB Didier, 17, rue Beau Soleil, venant de Cirey

-----oooOooo-----

Classement établi par le jury communal :

1ère catégorie : Maison avec jardin visible de la rue

- 1) GIQUEL André - 7, rue de Rayeterre
- 2) DARDAINE Roland - 11, rue de Chatillon
- 3) CLAUDE André - 9, rue de Chatillon
- 4) CHAROLET Guy - 5, rue Jean Mariotte
- 5) MARIE Jeannot - 12, rue de Cirey

2ème catégorie : Maison avec décor floral sur la voie publique

- 1) PIOT Paul - 8, rue de la Traverse
- 2) ZENNER Andrée - 14, rue de Chatillon
- 3) LABOLLE Jean - 67, grande rue
- 4) MAIRE Gilbert - 16, rue de Chatillon
- 5) BENA Patrick - 8, rue du Beau solail
- 6) ROMAIN Marcelle - 126, grande rue
- 7) CHOWANSKI Georges - 19, rue Jean Mariotte
- 8) CAYET Pierre - 4, rue de Cirey
- 9) EBEL Léonard - 20, grande rue
- 10) GEBELOT Odette - 22, rue Jean Mariotte

Un grand merci aux lauréats qui ont contribué à l'embellissement du village.

Notre rôle étant d'être incitatif, il serait souhaitable que le jury classe les éternels premiers de chaque catégorie, ce qui permettrait de reporter les prix sur les suivants et de toucher ainsi un plus grand nombre de personnes.

-----oooOooo-----

A savoir, renseignements pratiques :

=====

- Mairie : 83 42 51 07
- Gendarmerie : 17 ou 83 42 50 11
- Pompiers : 18
- Médecins :
  - Dr RAVOT : 83 42 51 34
  - Dr SEYER : 83 42 63 99
  - Dr WALTER: 83 42 50 15
- Infirmières : Mme APEL : 83 42 51 90
- Ambulances:
  - S.A. GUARDIA-STRICHER : 83 42 52 25
  - S.A. WECKERLE : 83 42 50 56
- Taxi : WECKERLE : 83 42 50 56
- Assistante sociale ; 83 42 55 55
- Tarif location échafaudage : 50 francs le 1er jour, puis 10F./jour les jours suivants.

-----oooOooo-----

POINT DE VUE...  
=====



Puisqu'il semble que les investisseurs privés (les vrais, ceux qui ont des capitaux) boudent notre secteur, chose que nous pouvons aisément comprendre, et puisque nous sommes décidés à aller de l'avant, il nous reste une solution :

Favoriser autant que possible toute personne énergique, entreprenante, ayant des projets et quelque chose à prouver, pour peu que s'établisse

un rapport de confiance et que la personne considérée soit convaincante et moralement crédible.

- C'est ce qui a été fait avec la maison SPIRE
- C'est ce qu'il sera peut-être possible de faire avec la Cotonnière.

Seules, des initiatives particulières fondées sur une volonté de réussir peuvent révéler le courant optimiste que je m'acharne à faire partager. La voie sera alors ouverte et suscitera forcément d'autres initiatives.

Mais d'ores et déjà, il me faut ici remercier, féliciter et encourager le précurseur : Monsieur Michel BONTEMS.

-----oooOooo-----

ANECDOTE...

Extrait du règlement des employés de VAL-ET-CHATILLON... de 1909.

Règlement concernant le balayage et le chauffage des salles de classe et de la mairie :

Les salles de classe devront être balayées proprement une fois par jour, ainsi que les vestibules et les escaliers des classes, à l'exception des jours de congé.

Avant de procéder au balayage, la personne chargée de ce soin, devra ouvrir toutes les fenêtres et arroser les parquets.

Les ordures, d'abord mises en tas à l'entrée de chaque salle, devront être portées séance tenante, dans une caisse destinée à cet effet et située dans la cave à charbon.

La balayeuse devra, une fois par semaine, et autant que possible le jeudi, changer les tables de place, pour procéder à un nettoyage à fond, et les remettre ensuite dans leur position ordinaire. Il lui est formellement interdit de jeter quoi que ce soit par les fenêtres des classes, soit papier, poussières ou résidus de fourneaux.

Elle devra entretenir en bon état de propreté, les cours et les préaux des écoles, qui devront être nettoyés au moins deux fois par semaine. Les cabinets d'aisance devront être appropriés tous les jours, et lavés à grande eau deux fois par semaine.

En hivers, en plus du balayage ci-dessus mentionné, et dès qu'elle en aura reçu l'ordre, la personne de service pourvoira au chauffage des salles. Elle devra nettoyer les fourneaux tous les jours enlever les résidus et les porter aussitôt dans la caisse à ce destinée à la cave à charbon. Elle chargera les fourneaux, les allumera, les surveillera, et les rechargera à midi si celà est nécessaire. Elle devra toujours s'assurer que le feu est bien allumé, et ne quittera les salles que lorsque les fourneaux sont bien en train, ce qui devra avoir lieu pour huit heures au plus tard. Si un ou plusieurs fourneaux venaient à s'éteindre après son départ, elle sera tenue de venir rallumer le feu aussitôt qu'elle en sera avertie.

La balayeuse devra en outre se conformer ponctuellement à tous les ordres qui lui seront donnés par l'autorité municipale, et par l'agent de police sous la surveillance duquel elle est placée.

La balayeuse des classes sera chargée du balayage de la salle du secrétariat de la mairie, ainsi que du chauffage de ce local, travail qui devra être fait tous les jours avant neuf heures du matin.

Elle devra aussi balayer proprement la salle des séances du conseil municipal chaque fois qu'elle en aura reçu l'ordre de l'agent de police soit pour les réunions du conseil municipal, à l'occasion des mariages et des tournées des divers fonctionnaires, percepteur, contrôleur, ect.

Pour ce travail, elle recevra un traitement annuel de deux cent cinquante francs, payable par trimestre et après l'échéance.

Si le travail n'a pas bien été exécuté, des retenues proportionnelles pourront être faites sur son traitement.

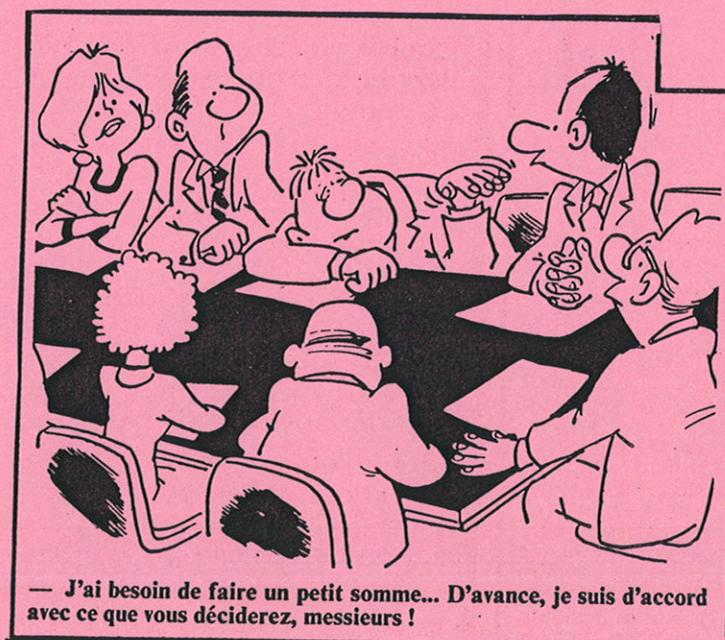
---

Il nous a semblé intéressant de rapporter ici les conditions de travail en vigueur il y a presque un siècle.

On notera notamment la rigueur et la discipline qu'il fallait adopter, le pouvoir de l'agent de police et les contraintes des fourneaux à bois. Même s'il s'en dégage comme une senteur de fumée de bois qui nous rappelle nos salles de classe d'antant, les choses ont bien évolué et c'est heureux.

---

Rions un peu...



# UNE MAISON, DES SERVITUDES

(SUITE)

## LES PLANTATIONS

L'arbre du voisin est peut être très beau, mais il peut menacer votre clôture ou perdre ses feuilles chez vous. L'article 671 fixe les distances de plantation par rapport à la limite des deux propriétés : 0,50 m pour les arbustes de moins de 2 m de haut ; 2 m pour les arbres de plus de 2 m.

En outre, toutes les branches qui dépassent chez vous doivent, à votre demande, être élaguées par le voisin (vous ne pouvez le faire vous-même, sauf accord). Même si vous tolérez ces branches, et qu'il s'agit d'un arbre fruitier, vous ne pouvez y

cueillir les fruits, qui appartiennent au propriétaire de l'arbre. Vous ne pouvez vous approprier que ceux qui sont tombés naturellement sur votre sol. Si vous possédez une haie mitoyenne, vous devez l'entretenir à frais commun, comme un mur. Mais à tout moment (sauf après une prescription de 30 ans), vous pouvez la détruire sur toute la partie qui se trouve chez vous, à charge de la remplacer par un mur. De la même façon, chaque voisin peut exiger que les arbres situés dans cette haie mitoyenne soient arrachés.

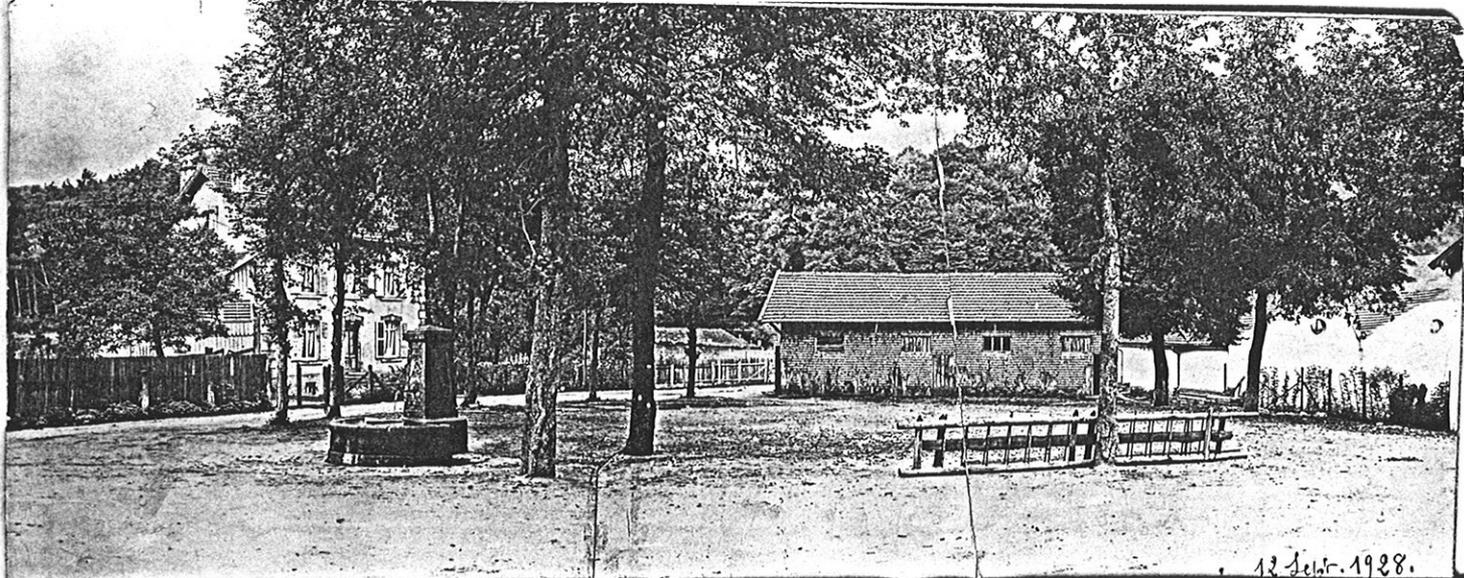


## LES VUES CHEZ LE VOISIN

Chacun, et c'est bien normal, aime à préserver son intimité. C'est pourquoi, là encore, le code civil régleme l'ouverture d'une fenêtre permettant de voir chez son voisin. Des distances minimales (d'ailleurs très insuffisantes) sont prévues : 1,90 m si la vue est droite (sans se pencher) ; 0,60 m si la vue est oblique. Ces distances doivent être respectées strictement, de l'endroit où la vue peut être

pratiquée (balcon, fenêtre,...) à la limite des deux propriétés. Si vous ne pouvez les respecter, vous pouvez malgré cela installer une ouverture destinée à vous apporter de la lumière, mais elle devra être munie d'un châssis fixe et de verres dormants. Mais une telle ouverture doit être à 2,60 m de haut pour les pièces du rez-de-chaussée et à 1,90 m pour les étages (distance au plancher).





12 Sept. 1928.

La place avant la construction de la salle des fêtes...

Anecdote...

Extrait du règlement de l'agent de police-appariteur (de 1909):

#### Eclairage public

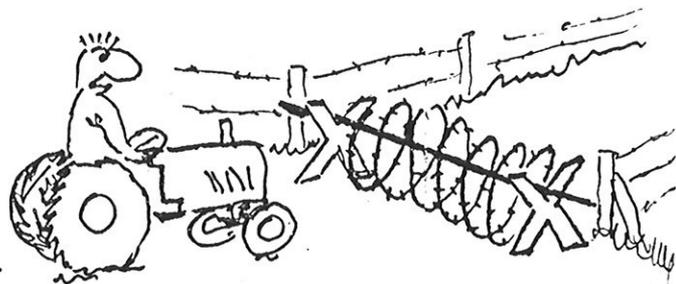
L'agent de police est chargé de l'entretien et de l'allumage toutes les fois qu'il est nécessaire, des deux réverbères à pétrole, actuellement existant sur la place de Châtillon.

Lorsque, plus tard, le village en entier sera éclairé au gaz, il conviendra de fixer quelles seront ses fonctions, moyennant rétributions supplémentaires, s'il y a lieu.

#### UNE MAISON, DES SERVITUDES. (suite et fin)

##### Les droits de passage :

Chacun doit pouvoir accéder librement à son terrain. Mais il existe des cas où ce terrain ne dispose d'aucun accès direct sur la voie publique, car il est enclavé à l'intérieur d'une ou plusieurs autres propriétés. Dans une telle situation, il va être créé une servitude de passage qui va s'exercer sur le trajet le plus court et le moins nuisible pour rejoindre la voie publique. Ce passage, qui s'établira moyennant une indemnisation pour le fond servant (celui qui va le subir), doit être suffisant pour permettre une exploitation correcte du terrain. Cela signifie que le propriétaire doit pouvoir y accéder en voiture ou y faire passer des camions s'il entreprend de construire. S'il s'agit d'un agriculteur, il devra pouvoir y utiliser ses gros engins de culture. Un tel droit de passage ne peut être refusé. Le propriétaire du fond servant ne doit rien faire pour en diminuer l'usage ou le rendre plus compliqué. Cela que, sans l'accord du propriétaire, il ne peut clore le passage, même en remettant une clé à son voisin car cela rend la servitude plus difficile à pratiquer. La personne qui utilise ainsi une servitude de passage doit prendre à sa charge tous les frais d'entretien du chemin. Il faut également bien avoir conscience, compte tenu du fait que la servitude pèse sur la propriété et non sur le propriétaire, que le passage peut être utilisé non seulement par le voisin enclavé et sa famille, mais aussi par tous ses visiteurs, livreurs et amis.



### Au revoir Fernand...

Fernand a fait valoir ses droits à la retraite



" Le 24 avril 87, au cours d'une sympathique manifestation organisée à la salle du conseil, c'est entouré de son épouse et de ses collègues et amis que Fernand a revêtu pour la première fois... par pour la dernière fois son uniforme d'agent de police municipale. Après que Monsieur Roland Dardaine eut retracé ses 20 années de carrière au service de la commune, le maire lui remis, au nom du conseil municipal, un appareil radio-cassette portable en signe de reconnaissance."

Une fois encore Fernand, nous tenons à t'adresser nos remerciements tant il est vrai que si personne n'est indispensable, il faut parfois du recul pour mesurer et apprécier pleinement la valeur et les compétences des individus.

Et, nous en sommes sûrs, le temps qui passe ne fera que le confirmer.

Aussi, tu nous pardonneras l'allusion faite au port de l'uniforme (mais tu sais de qui émane cet humour corrosif) car celle-ci n'avait d'autre but que de mettre en évidence ta personnalité et le fait que tu privilégiais des fonctions plus profitables à l'intérêt collectif.

D'ailleurs, les cloches (de l'église !) en savent quelque chose

... Finalement, seules les fortes personnalités laissent leurs empreintes.

Nous te souhaitons du fond du coeur une longue et heureuse retraite.

Des amis.

---

### LES SOCIÉTÉS LOCALES.....

La parole est aux responsables.....:

### LA MUSIQUE

Année bien remplie...

Oui, bien remplie pour notre musique dont les accents ont été appréciés dans notre VAL et dans les environs immédiats, autant que dans toute la vallée de la Vezouze jusqu'à Lunéville, et même au delà, au cours de toute l'année.

Que peuvent songer ces multiples auditeurs en voyant défiler fièrement nos garçons et nos filles, unis dans la volonté de bien faire en réalisant le travail qu'il est nécessaire de consentir pour atteindre ces prestations...?

Que nos vives félicitations soient donc présentées à cette

.../

dynamique formation, à ses chefs Jean Luc Besnard et Maurice Baptiste, à son encadrement d'anciens tellement méritants, à ces jeunes exécutants, filles et garçons, attentifs et disciplinés.

Une mention aussi aux membres du comité, à Monsieur Malaquin notre receveur PTT qui fait le maximum pour que se maintiennent dans la plus grande tradition, et la meilleurs ambiance, et la gestion, et la technique.

Tous les résultats obtenus n'ont pas été aussi faciles à réaliser, alors que M. Alain Gerard se mettait en tête de remonter quelque chose, il y a 3 ans. Quelques instruments en plus ou moins bon état subsistaient à sa disposition. Pas assez de matériels pour oeuvrer utilement. A ce moment, les douze mordus avec lui se sont cotisés pour pouvoir démarrer. Des cotisations mensuelles ont été demandées aux exécutants et à l'encadrement afin de pouvoir faire face aux premiers frais.



Monsieur Gerard, sans quitter les attaches à la société ainsi née, a du ceder ses fonctions de chef de musique alors que ses occupations de maire ne lui laissaient plus assez de temps libre pour s'occuper de cette phalange que Messieurs Besnard et Baptiste reprenaient en mains.

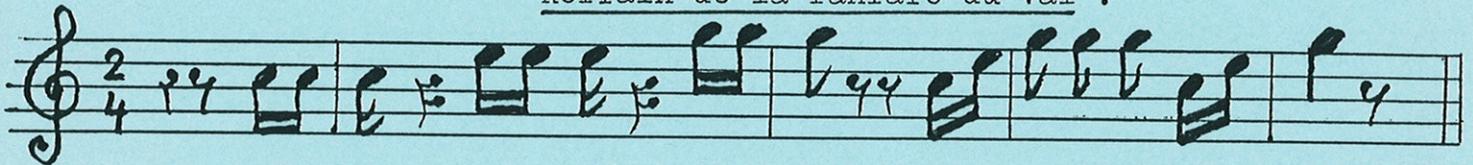
La promesse sérieuse de réussite prenait jour, la municipalité accordait une subvention tellement bien venue que celle-ci, associée à votre générosité, habitants du Val et des villages voisins permit de continuer à équiper en instruments neufs, ensuite en un début d'uniformité vestimentaire, cette fanfare actuellement digne de ce nom.

Il y a encore beaucoup à faire dans le domaine des matériels et équipements, mais nous savons que nous pouvons compter sur la bonne volonté de tous, cette volonté correspondant à celle de bien faire des musiciens.

Merci à tous pour votre généreuse sympathie. Bonne année mes amis renards et autres des pays voisins,

et bonne harmonie à la fanfare !

Refrain de la fanfare du Val :



Halte là  
Halte là  
Halte là  
Les renards sont là. Les renards...!

Le président :  
André DENIS

## GAS du VAL : Section CROSS.

Moins de sorties cette saison pour les adultes, qui ne sont plus que quatre à cause d'accidents musculaires, tendinites... Sur 63 sorties, ils enregistrent cependant 22 premières places et 12 places d'honneur; ils sont donc loin d'avoir démerité. Mrs Pierre Cayet et Jean Paul Franck méritent tout particulièrement nos applaudissements; ils font connaître - et craindre - les "renards" du Val à chacune de leurs sorties; et nos remerciements aussi, puisque ce sont eux qui assurent les deux entraînements hebdomadaires des 15 enfants et adolescents de la section.

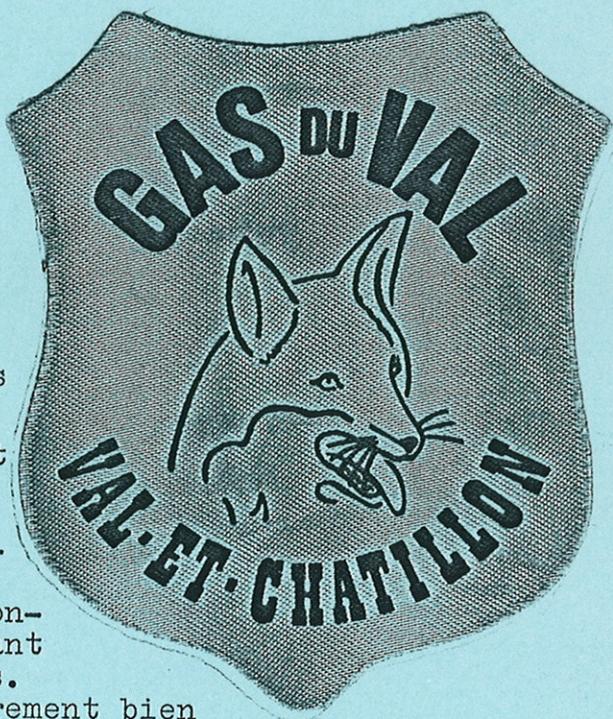
La course pédestre est un sport difficile et ingrat; encourageons ces jeunes qui ont montré leur force de caractère et leurs qualités personnelles en remportant 3 premières places et 19 places d'honneur durant cette saison, rapportant en quantité médailles et breloques.

Cyril Simonet s'est particulièrement bien comporté, mais tous méritent nos encouragements pour leur assiduité aux entraînements, où ils parcourent plus de 150 km par an.

Le troisième Grand Prix de la forêt a réuni 131 concurrents, certains venaient de Moselle, des Vosges, et même de Haute Saone. Il convient de signaler que 20 coupes, 16 grosses médailles et 100 petites médailles ont été remises aux concurrents. Peut-être les organisateurs et leurs aides bénévoles auraient-ils souhaité plus de spectateurs le long du parcours, et surtout au groupe scolaire où avaient lieu le départ et l'arrivée des 6 courses de la journée. Mais ce sera sans doute pour le prochain grand prix, le 12 juin 1988 ! Nous sommes sûrs que les habitants réserveront le meilleur accueil à nos membres actifs et sympathisants qui leur proposeront en février un autocollant souvenir, à coller sur la vitre arrière de leur voiture; ce serait ainsi une excellente publicité pour notre village.

Venez nombreux au 4ème Grand Prix de la forêt, le 12 juin prochain.

Le Président :  
André LAURAIN

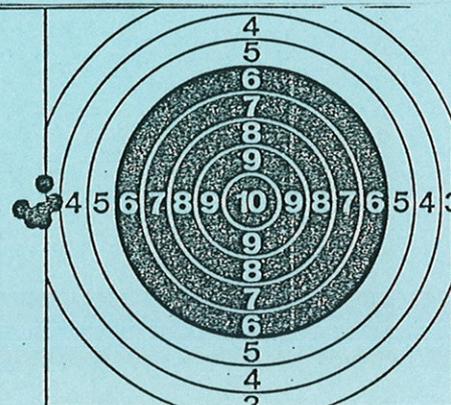


## GAS du VAL : Section TIR

Pour la saison 86/87, peu de changements aux différents concours répartis sur le département: Blainville, St Nicolas de Port, Champignelles, Toul, et Val et Châtillon.

Un concours à Imling (Moselle)

Ce qui manque, ce sont les tireurs, l'effectif compte actuellement 17 personnes.



La section est toujours prête à accueillir dans notre salle de tir, de nombreux membres de la région proche.

Les entrainements ont lieu : le dimanche de 10 h à 12 h, le mercredi de 19 à 21h.

Une date à retenir : le concours de quilles fin juin

Le Président :  
Alex LAUDO

---

### LA JEUNESSE SPORTIVE VAL PETITMONT

Actuellement, la JS Val Petitmont se trouve en 5ème position, avec 10 points au classement général de son groupe de 3ème division, dont 4 match gagnés, 2 nuls et 3 perdus.

L'équipe remonte la pente petit à petit grâce à une meilleure entente au sein du club et à un recrutement qui doit la conduire au meilleur niveau, pour peu que la population du Val et Petitmont vienne la soutenir dans ses efforts, notamment lors des matchs à domicile.



La société compte actuellement 14 joueurs licenciés.

Son bureau se compose comme suit :

- Président : CRESSIOT André
- Vice Président : KAPPLER Noël
- Secrétaire : CONOT Anne Marie
- Trésorier : KUHNER Denis

Au cours de la saison, la société a organisé le challenge du Conseil Général. Le 15 août 87, concours de quilles avec méchoui et feu de joie.

Le Président:  
CRESSIOT André



— Sapristi ! Quand il met ses chaussures à crampons, c'est qu'il y a du football à la télévision !

## LE CLUB INFORMATIQUE

Le club informatique fonctionne depuis déjà 2 ans. Cette année il vient d'acquérir 2 nouveaux ordinateurs.

Ce nouveau matériel va permettre au club d'étendre ses possibilités en matière de programmation, ainsi que de recevoir de nouveaux adhérents.

Le club a participé comme l'an passé au cross de la forêt (résultats) et travaille actuellement sur un programme d'éducation concernant la géographie, l'industrie de la Lorraine que les élèves de Val pourront bientôt découvrir. Je tiens tout particulièrement à remercier Monsieur LAMBOUR Daniel pour son aide, concernant la réalisation de ce programme.

Des personnes intéressés par l'informatique peuvent se renseigner auprès des membres du bureau.

Le Président :  
GERARD Francis



---

## LES POMPIERS DE VAL

Les sapeurs pompiers de Val et Châtillon vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 88. Ils vous remercient pour l'accueil que vous leur avez réservé lors de la présentation de leurs calendriers. L'année a été calme. Aucune intervention importante, si ce n'est les habituels nid de guêpes et feux de cheminées.

Dans le domaine sportif, d'excellents résultats ont été obtenus dans les cross corporatifs auxquels les sapeurs pompiers ont participé :

1er mars : cross départemental à Tuquenieux

- Séniors: Jean Paul FRANCK (4ème sur 193)
- Daniel ROYER (42ème)
- Pierre BESNARD (110ème)

- Super vétérans : Pierre CAYET (2ème sur 36, médaille d'argent)

1er mai, cross d'arrondissement de Vého :

- junior : 1er Francis DUSCHESNE
- Séniors: 1er Jean Paul FRANCK
- 7ème Daniel ROYER
- 9ème Pierre BESNARD
- Francis GERARD
- Daniel CHAROLET
- Daniel CONOT
- Super vétérans : Pierre CAYET

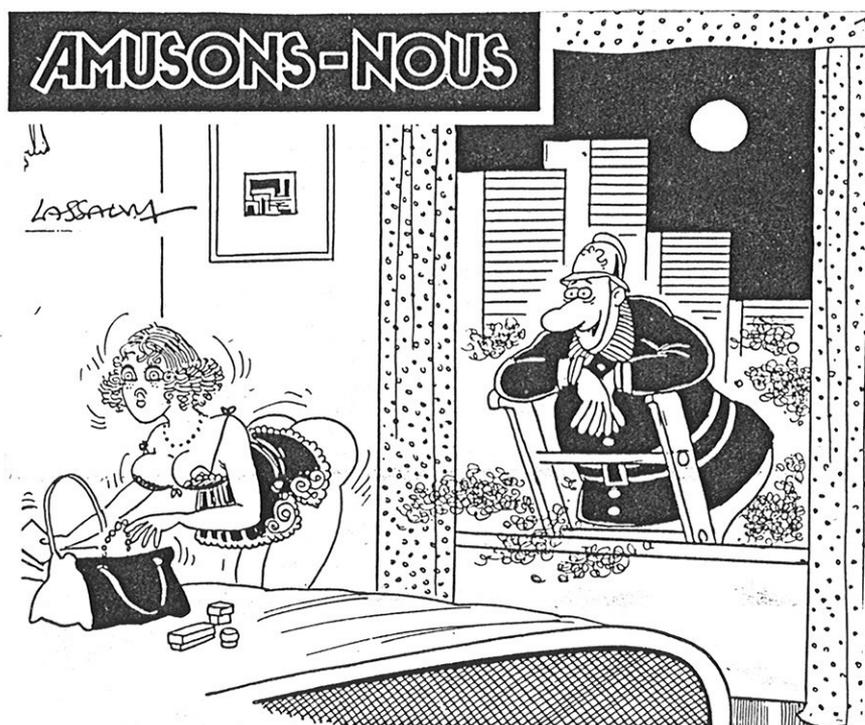
17 mai : parcours départemental du parcours sportif :

- Super vétérans : Pierre CAYET (3ème médaille de bronze)
- finale 1000 m : Jean Paul FRANCK 4ème

La compagnie a participé aux festivités du 14 juillet, notamment à la retraite aux flambeaux et au tir du feu d'artifice.

Elle a été présente aussi aux cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre.

Depuis cette année, il faut appeler le 18.



Le chef de corps :  
Daniel CHAROLET

Pas de panique, vous avez tout votre temps, le feu,  
n'est qu'au rez-de-chaussée...

## Club Vosgien

Section de la Vezouze



Val-et-Châtillon - Cizey

L'année 87 aura encore connue une activité basée essentiellement sur l'appel du touriste randonneur, amoureux de la nature, de calme, de tranquillité et surtout d'air "pur" que l'on rencontre encore dans nos grands sapins.

S'il reste dans nos régions économiquement défavorisées, un seul espoir, il nous faut nous lancer à fond dans ce créneau qui consiste à rendre notre secteur prévosgien accueillant propre et structuré sur le plan de son réseau de belles promenades.

C'est là le but que veulent se tracer les membres actifs de la section de la Vezouze. Nous avons réalisé, grâce à nos anciens un travail qui nous fait dire : "nous sommes prêt". Le randonneur trouvera au départ de Val et Châtillon un échantillon de promenades, qui peut convenir au petit promeneur ou au randonneur chevronné, avec en plus un refuge qui peut servir de camp de base, sans oublier les gîtes ruraux de Val qui complètent l'appel lancé aux citadins de plus en plus avides d'évasion dans un environnement encore digne de ce nom.

Dans le cadre de l'animation de la section :

Le repas annuel du "coq au vin du club Vosgien" rassemble tous les ans quelque 220 convives qui aiment retrouver, les amis, l'ambiance du club, la chaleur qui s'en dégage. Rendez-vous le 17 janvier 88.

Que vive 1988 avec tous les amis membres et non membres de la section car il y a de nombreux sympathisants qui soutiennent chaleureusement la section de la Vezouze du club Vosgien.

Le Président :  
G. EPPE

---

### LA CHASSE

La société de chasse du Val, est toujours là, solide au poste, peut-être est-ce parce que nos Sociétaires aiment respirer le bon air de nos forêts... Vielle société, mais avec l'apport de jeunes nouveaux membres que l'inexorable marche du temps amène, pour remplacer ceux qui n'ont plus les facultés de pratiquer ce sport si prenant.

Car dites-vous bien que c'est un sport que cette chasse tant discutée et tant controversée.

Passion de l'homme depuis que celui-ci est sur la terre et non apanage de quelques uns, elle ne se résume pas dans cette détestable opinion : "chasser pour tuer : non et non !!!

Chasser c'est aimer la forêt, aimer la parcourir, aimer respirer l'air pur de nos sapins. Chasser, c'est aimer retrouver des copains, des vrais, vivre un peu avec eux, échanger des amitiés simples mais sincères.

Chasser, c'est vivre quelques heures en dehors des soucis quotidiens, autant dans la calme que dans cette ambiance des grands tumultes des chiens si heureux de faire entendre leur voix.

Chasser, c'est aussi apprécier ce grand feu auprès duquel tous se retrouvent avec, ou des plaisanteries, ou des "mises en boîte" aux lèvres et une baguette avec un chon de lard à la main.

Et si chasser, c'est aussi tuer, ce qui doit arriver en dernier lieu, c'est que nous avons en nous l'instinct de notre ancêtre le premier homme, mais surtout pas l'esprit de l'escroc qui tue pour la viande comme certains le croient.

Chasser, c'est donc tout cela pour les chasseurs de notre pays et c'est pour cela qu'ils pensent que la chasse est, et doit être si belle.

Et vous aussi, chers amis, souhaitez que l'ACCA du Val vive encore bien longtemps afin que vos désirs d'accès dans votre forêt ne soient pas un jour réglementés par des mesures émanantes d'égoïstes arbitraires. Bonne année à tous.



Le Président :  
A. DENIS